

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

CODE : 719309U32D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 septembre 2013,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

Dans le cadre des pays de développement, l'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir des connaissances précises sur l'économie ;
- ◆ de développer son sens critique vis-à-vis des problèmes microéconomiques et macroéconomiques ;
- ◆ d'adapter un projet de développement au contexte économique ;
- ◆ d'implémenter des projets ou des actions économiques ou de faire face à des situations d'urgence.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En Faits et institutions économiques,

- ◆ présenter et analyser de manière critique les principaux mécanismes économiques permettant d'expliquer, au choix :
 - ◆ le fonctionnement du circuit économique,
 - ◆ la détermination des équilibres de marché ;
- ◆ analyser les phénomènes liés à la croissance économique : cycles, inflation, chômage, ... ;
- ◆ établir, à la lumière de faits contemporains, les relations entre les fondements théoriques et les politiques économiques mises en œuvre par les pouvoirs publics ;
- ◆ appliquer les concepts théoriques de la macro-économie pour :
 - ◆ cerner l'évolution récente des relations économiques internationales ;

- ◆ apprécier les conséquences de la mondialisation de l'économie, de la libéralisation des échanges, du développement d'unions économiques ou monétaires.

En Notions de géographie économique et humaine,

dans le cadre d'au moins une situation mettant en jeu les opérations internationales des entreprises, en référence à au moins une région du monde au choix du chargé de cours, des documents ad hoc étant mis à sa disposition (cartes, statistiques, ...) :

- ◆ situer la région dans le cadre des principaux flux de commerce international ;
- ◆ présenter une brève synthèse analytique de sa situation économique ;
- ◆ mettre en évidence et justifier différents paramètres humains et culturels dont il doit tenir compte ;
- ◆ en apprécier les conséquences.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « Faits et institutions économiques », n° de code 715101U32D1 et « Notions de géographie économique et humaine », n° de code 021433U32D1 classées dans l'enseignement supérieur économique de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Economie du développement	CT	B	72
3.2. Part d'autonomie		P	18
Total des périodes			90

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

dans le cadre d'un pays de développement ou d'un ensemble géographique, politique, institutionnel, ...,

- ◆ de présenter et d'analyser de manière critique les principaux mécanismes économiques, notamment :
 - ◆ les caractéristiques endogènes et exogènes des économies des pays de développement,
 - ◆ la problématique des produits d'exportation sur les marchés internationaux,
 - ◆ l'offre et la demande sur les marchés locaux,
 - ◆ l'évaluation des termes de l'échange et de la problématique nord-sud,
 - ◆ les phénomènes monétaires et leur interaction avec les variables réelles,
 - ◆ les difficultés des transports et les problèmes d'enclavement,
 - ◆ les difficultés relatives à la création d'entreprises et aux investissements ;
- ◆ de mettre en évidence et d'évaluer les politiques économiques mises en œuvre par les pouvoirs publics ;
- ◆ d'analyser les rôles et les influences des anciennes puissances coloniales et les nouvelles puissances de référence ;

- ◆ d'appréhender les évolutions récentes en matière de relations économiques et monétaires internationales, en mettant en évidence le rôle des structures institutionnelles supranationales (Organisation Mondiale du Commerce, Banque Mondiale, Fonds Monétaire International, Institutions européennes) et en appliquant les concepts théoriques de la macro-économie pour en évaluer les conséquences.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

dans le cadre d'un pays de développement ou d'un ensemble géographique, politique, institutionnel, etc., et en utilisant les termes économiques adéquats,

- ◆ de présenter et d'analyser de manière critique les principaux mécanismes économiques permettant d'expliquer, au choix :
 - ◆ le système économique et son fonctionnement,
 - ◆ les équilibres essentiels de marché,
 - ◆ l'interaction entre les variables monétaires et réelles ;
- ◆ d'analyser les difficultés principales liées à l'économie de développement ;
- ◆ d'établir, à la lumière des faits contemporains, des relations entre fondements théoriques, politiques et économiques mises en œuvre par les pouvoirs publics et les organismes internationaux ;
- ◆ d'appliquer des concepts théoriques de la macro-économie en vue :
 - ◆ de cerner l'évolution récente des relations économiques internationales ;
 - ◆ d'évaluer les conséquences de la mondialisation de l'économie, de la libéralisation des échanges et du développement d'unions économiques ou monétaires.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le bien-fondé et la cohérence de la démarche,
- ◆ la logique de l'analyse,
- ◆ le degré de précision dans l'utilisation des termes économiques adéquats,
- ◆ le sens critique développé.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée dans le domaine en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.